

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
RAMBOUILLET

CANTON

D'AUBERGENVILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE FLEXANVILLE

DATE DE LOCATION :

NOM :

Adresse :

Téléphone :

REGLEMENT

Location de la Salle des Fêtes

1. Les réservations se font en Mairie aux heures d'ouverture.
Téléphone : 01.34.87.23.05 Télécopie : 01.30.88.30.65
2. La réservation implique la remise d'un acompte de **50 %** du montant de la location.
 - a) en cas de désistement deux mois avant la date de réservation, l'acompte est conservé à hauteur de 50 % ;
 - b) si le désistement intervient dans le mois précédant la réservation, l'acompte est intégralement conservé, sauf relocation de la salle des fêtes.
 - c) le **solde** de la location est exigé à la remise des clés, ainsi que le **chèque de caution** de **1.000 euros**, libellé à l'ordre du "Trésor Public" et l'**attestation d'assurance**.
3. Pour la remise des clés, contacter le secrétariat de la Mairie au moins une semaine avant la location.
4. Les clés sont mises à la disposition du locataire, au secrétariat de la mairie, le samedi matin à partir de **9 heures** (ou à défaut remises par un élu) et seront rendues le dimanche à **12 heures**.
5. Un état des lieux est fait avant et après chaque location. La restitution du chèque de caution n'est effectuée que si la salle des fêtes est rendue propre et en bon état.
6. Le local doit être rendu rangé, balayé et lavé avant 12h le dimanche .
7. Les sorties de secours doivent être dégagées.
8. En cas d'incendie
Utiliser les extincteurs
Appeler les pompiers au 18 ou au 01.34.86.41.44
Prévenir le maire au 06.83.19.17.71

9. Nous demandons au locataire de contracter une assurance ponctuelle afin de couvrir les dégâts matériels dus à un éventuel sinistre lors de la location et dont la responsabilité pourrait lui être imputée. (extension de votre assurance habitation)
10. La commune décline toute responsabilité sur les dommages, vols, etc. occasionnés sur les biens du locataire.
11. L'utilisation de projecteur au dessus de 16 mm, d'appareil de chauffage, de réchaud électrique, de guirlandes électriques et autres est interdite.
12. Le bruit et la musique devront être d'une intensité raisonnable après deux heures du matin.
13. L'entrée de la salle est interdite aux animaux.
14. Il est interdit de fumer dans la salle.
15. Il est interdit de tirer un feu d'artifice autour de la salle.
16. Il est interdit de sortir les tables et les chaises à l'extérieur de la salle.
17. Les locations excluent impérativement l'organisation de bal public.
18. La commune se réserve le droit de refuser la location de la salle des fêtes.
19. L'accès et le stationnement des voitures sont interdit dans la cour de l'école.
20. L'utilisation de la vaisselle de la cantine et des fours appartenant au fournisseur des repas scolaires est interdite.

TARIFS

Pour les habitants de la commune :

- 198,00 € la journée
- 400,00 € le week-end

Pour les personnes extérieures :

- 348 € la journée
- 650 € le week-end.

Fait à Flexanville, le
Lu et approuvé

Le Locataire

*Pour la Commune
Le Maire
Didier SAUSSAY*

